

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Maison de jeunes à Dieppe Inc.	Numéro de permis 320031	Date d'inspection Le 31 août 2022	
Nom de l'établissement Centre Parascolaire Entre Amis		Numéro de téléphone (506) 855-2647	
Adresse 505 rue Champlain Dieppe NB E1A 1P2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Erika Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	30 sept. 2022	
Commentaires : Lors de la vérification du dossier d'un nouvel employé, le mentor en assurance de la qualité a observé que le certificat en secourisme et en réanimation cardiorespiratoire était manquant. L'administrateur a expliqué que l'employé n'est jamais seul avec les enfants et que l'employée va faire le cours de secourisme et de réanimation cardiorespiratoire. Aussitôt que l'employé reçoit une preuve d'un certificat valide, une copie devra être envoyé au mentor en assurance de la qualité et une copie devra être inséré dans le dossier de l'employé.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	30 sept. 2022	
Commentaires : Lors de la vérification du dossier d'un nouvel employé, le mentor en assurance de la qualité a observé que le certificat en secourisme et en réanimation cardiorespiratoire était manquant. L'administrateur a expliqué que l'employé n'est jamais seul avec les enfants et que l'employée va faire le cours de secourisme et de réanimation cardiorespiratoire. Aussitôt que l'employé reçoit une preuve d'un certificat valide, une copie devra être envoyé au mentor en assurance de la qualité et une copie devra être inséré dans le dossier de l'employé.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Le mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. Durant l'inspection, le mentor en assurance de la qualité a pu observer les enfants lors de la période de jeu extérieure et pendant le dîner.</p> <p>Le ratio fût respecté en tout temps lors de la visite et le mentor en assurance de la qualité a été en mesure d'observer de l'orientation positive avec les enfants.</p>
--

Erika Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date